

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Le 15 janvier 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjointes ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, MARTIN Magali, conseillers

Excusé : LEROUX Damien,

Quorum : 13/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 08/01/2024

Séance ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/12/2023
2. Gestion du personnel : lignes directrices de gestion
3. Urbanisme
 - a. Compte-rendu de la commission
4. Voirie, projets
5. Patrimoine
 - a. SYANE : accompagnement numérique (cybersécurité, etc)
 - b. Groupe scolaire : demande de subvention Région (installation gâche électrique)
6. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
7. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
8. Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 04/12/2023

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Gestion du personnel : lignes directrices de gestion

Présentation à titre d'information des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, qui font l'objet d'un arrêté du Maire et qui sont établies pour six ans, du 01/01/2024 au 31/12/2029.

3 – Urbanisme

a - compte-rendu de la commission du 11/01/2024

CU 074 062 23 A0039 de type a : Sur les parcelles AD 1324, 1325, 1463, 1464. Doucy.

CU 074 062 24A0001 de type a : Sur la parcelle AC 109. Les Trévians.

CU 074 062 24A0002 : Sur les parcelles AC 148, 149. La-Chat.

CU 074 062 24 A0003 : Sur les parcelles AD 799, 1585, 1589, 1591, 1593. Route de Doucy et route du Chef-lieu.

DP 074 062 23A0049 Section AD 1572. 891 route de Doucy Installation d'une pergola bioclimatique de 12 m².

DP 074062 23A0050 Section AE 140 et 141. 25 route de la Culaz Extension du salon existant de 19.20 m².

DP 074 062 24A0001 : Section AD 1349. 87 route de Penchot Création d'une terrasse sur pilotis.

DP 074 062 24A0002 : Section AD 1349. 87 route de Penchot Aménagement des combles et pose de Velux.

b - révision du PLU :

Le PLU a été approuvé le 21/12/2023 par le Conseil communautaire du Grand Annecy ;

c - divers :

- Route des Tivillons : clôture synthétique d'1m73 au lieu de 1m60 à contrôler (gêne pour la visibilité des conducteurs) ;
- Panneau annonçant un parking pour les paniers d'ici : positionnement à contrôler ;

4 – Voirie/grands projets

- Projet de trottoir route des Contamines jusqu'aux Tavernettes : devis demandé à un géomètre pour effectuer des relevés topo ;
- Curage des fossés : une campagne aura lieu courant février ;
- Programme l'Ermengarde : un logement type T4 reste disponible ;

5 – Patrimoine

a. SYANE : accompagnement au service « Cyber premiers Pas »

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 19 mai 2022 approuvant la candidature du SYANE à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales (DEL-2022-123),

Vue la délibération du Comité Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant le lancement du service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », l'organisation et les cotisations financières (DEL-2022-252),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Charvonnex d'adhérer au service de cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » proposé par le SYANE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'approuver** l'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », en application de la délibération du SYANE du 13 octobre 2022.

➤ **D'approuver** l'ensemble des modalités et conditions administratives, techniques et financières relatives au service « Cyber Premiers Pas », et notamment les dispositions financières telles que fixées au chapitre 4.

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas ».

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment financières.

b. **SYANE : adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire (MNCS),
Approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition
d'équipements numériques pour les collectivités et services associés**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022_241),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Charvonnex d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Charvonnex d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'approuver** l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE.

➤ **D'approuver** l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire.

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés.

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

➤ **D'autoriser** le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune de Charvonnex sera partie prenante.

c. Groupe scolaire : demande de subvention Région (installation gâche électrique)

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'une platine de rue et deux postes intérieurs au groupe scolaire.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Montant de l'opération (travaux) : 5 819,13€ HT

Financement attendu : 30%

- Conseil Régional : 1 745,73€ => 30%

Autofinancement : 4 073,40€ HT

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'une platine de rue et deux postes intérieurs au groupe scolaire.

d. Divers : rénovation de la mairie, préparation du permis de construire.

6 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

- Vœux du Maire : vendredi 19 janvier 2024 à 19h ;
- 101 ans de Monsieur THIVEL ;
- CCAS : préparation du repas des Aînés qui aura lieu le 14 avril 2024 ;
- AG du Comité de Jumelage : le prochain vide-greniers devrait avoir lieu le 1^{er} septembre 2024.

7 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

8 - Questions diverses

La séance est levée à 21h25.

Le Président de séance,

Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance,

Michèle MORAND, Conseillère municipale

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters, positioned below the name of the municipal councillor.